



## Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Général de Montpreveyres du 9 décembre 2021

**Présidence** : Mme Martine Borgeaud

**Secrétaire** : Mme Marion Villars

La Présidente, Martine Borgeaud, prend la parole à 20h19 et salue les Municipaux ainsi que les Conseillers présents et leur souhaite la bienvenue. Elle remercie les personnes présentes.

### 1. Appel

#### Excusés

Berner Frédéric	Mermoud Henri
Bezençon Marina	Ruch Thierry
Bridel Vanessa	Vaney Alexandre
Cloux Gilles	Villars François
Jaccard Cloux Catherine	Weber Fabrice
Langlois Nathalie	

#### Non-excusés

Gremillet Brigitte  
Ruiz Jean-Marc

La Présidente procède à l'assermentation de Mme Corinne Chappuis, M. Miguel Chappuis, M. Cédric Koller et M. Dominique Spoerry.

Présents : 22	Excusés : 11	Absents : 2	Total : 35
---------------	--------------	-------------	------------

Le quorum est atteint. Le conseil peut délibérer. La Présidente déclare la séance ouverte.

### Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2021
3. Communications de la Présidente
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal n°13/2021 - Adoption de la modification partielle de l'article 8 du règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions (RGTAC). Enquête complémentaire demandée par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) en vue de l'approbation par le Département concerné du dossier complet de révision du plan d'affectation communal (PACom)
6. Préavis municipal n°14/2021 – Demande de crédit d'investissement de CHF 116'000.— pour l'assainissement du périmètre du réseau d'égouts du secteur « Est » du village
7. Préavis municipal n°15/2021 – Adoption du nouveau règlement général de police
8. Préavis municipal n°16/2021 – Budget 2022
9. Préavis municipal n°17/2021 – Fixation du plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026
10. Élections complémentaires : vice-présidence et commission des finances
11. Nomination d'un-e secrétaire suppléant-e
12. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2021

**Page 2** : M. Michel Jaquier demande de corriger : L'entreprise Camandona est intervenue sur les routes (...) moins d'une année après des travaux de **réfection** (...) sur la route du Village.

**Page 2** : M. Mauro Re demande des précisions sur le dernier paragraphe de cette page dont une phrase ne semble pas claire. Elle est corrigée ainsi après vérification : (..) Pour éviter de venir devant le Conseil Général avec un préavis pour valider une dépense urgente inévitable qui reste dans le cadre de la délégation de compétences, nous avons décidé, d'un commun accord avec la commission des finances, de procéder de la manière suivante. **L'information est donnée préalablement à la commission des finances ainsi qu'au Conseil général avant que la dépense ne soit comptablement validée dans le cadre du contrôle des comptes annuels.**

**Page 7** : M. Mauro Re demande des précisions sur ce passage issus des communications de Mme Gachet: « C'est un premier élément qui va impliquer des travaux qui risque d'être concordant au niveau du temps ainsi que de nouveaux habitants, de la circulation et de la mobilité. » Mme Carol Gachet propose de le supprimer.

**Page 10** : M. Denis Pichonnat demande de corriger : Les travaux sont terminés avec la pose de panneaux photovoltaïques sur **le bâtiment**.

La Présidente passe au vote. Le procès-verbal est accepté tel que corrigé.

Résultats : **OUI : 17**                      **NON : 0**      **Abstentions : 4**

La Présidente ne vote pas.

Le procès-verbal est accepté avec 17 voix.

### **3. Communications de la Présidente**

La Présidente félicite M. David MellioRET pour son élection à la Municipalité. Son remplacement dans la CoFin aura lieu au point 10 de l'ordre du jour.

M. Flotron, lors de sa visite à notre commune le 24 novembre dernier, a suggéré que nous nommions un.e secrétaire suppléant-e. En ces temps particuliers où on est si souvent contraints à rester chez soi à cause du Covid, l'absence de notre secrétaire pourrait être embarrassante. Cette nomination aura lieu au point 11 de l'ordre du jour.

### **4. Communications de la Municipalité**

#### **M. Philippe Thévoz**

L'équipe municipale est maintenant au complet avec M. David MellioRET qui a rejoint la Municipalité après l'élection complémentaire ainsi que M. Mathieu Villet qui se remet peu à peu de son hernie discale.

#### **M. David MellioRET**

M. David MellioRET remercie les personnes qui l'ont soutenu pour son élection et la Municipalité qui l'a accueilli chaleureusement. Il se réjouit de travailler sur les dicastères qui lui ont été attribués et qui sont les suivants : patrimoine immobilier, écoles primaire et secondaire, accueil de l'enfance et communauté religieuse.

#### **M. Mathieu Villet**

M. Mathieu Villet se présente : il vient de la Mellette. Il a bientôt 30 ans et il est papa de deux enfants.

Ces derniers mois étaient difficiles car il a repris tous les dicastères de Mme Leyla Staub. Il se réjouit également de l'arrivée de M. MellioRET.

#### **Mme Carol Gachet**

Concernant le questionnaire distribué lors de la précédente séance du conseil, voici dans l'ordre les thèmes pour cette législature qui suscitent le plus d'intérêt (24 fiches ont été retournées) :

- création d'un lieu de rencontre
- mesures pour sécuriser et fluidifier le trafic
- réaménagement de la place de jeux
- animations renforcées
- développement de la mobilité douce
- gestion plus efficace de l'éclairage public
- réaménagement de la déchetterie
- création d'une garderie publique et de nouveaux logements

Des idées fort intéressantes se sont ajoutées aux thèmes proposés:

- refaire la route du Village et ses canalisations
- établir une liste de baby-sitters (jeunes filles/hommes du village)
- rénover et éclairer l'arrêt de bus « Montpreveyres Village » direction Lausanne

- installer une poubelle pour crottes de chiens à la Chérard
- aménagement d'un lieu de promenade en forêt
- installer des bancs publics (forêt, village, Mellette, Mollie-Baudin)
- créer une épicerie solidaire, portée par une coopérative d'habitants
- mettre en place des groupes de travail/ réflexion avec des habitants qui s'impliquent concrètement
- créer une zone humide (biotope) vers la station de pompage au chemin de l'Eglise
- projet de fusion avec Ropraz et Corcelles-le-Jorat
- créer une commission ou autre pour mettre en lien les propriétaires de toit sans argent et les investisseurs pour panneaux photovoltaïques sans toit
- création d'une piscine

La Municipalité voit ainsi où son avis concorde avec les souhaits de la population et où elle pourra mettre son énergie.

### M. Philippe Thévoz

Comme convenu, la Municipalité informe tour à tour la commission des finances et le Conseil général de deux nouvelles dépenses extrabudgétaires, qui entrent dans le cadre de la délégation de compétence du Conseil général à la Municipalité.

- Premièrement, cela concerne les eaux usées. La conduite qui va de la station de relevage au lieu-dit « Mollie-Baudin » jusqu'à l'ancienne STEP doit être rendue conforme. Les travaux ont été adjugés à l'entreprise Liaudet-Pial pour un montant de CHF 9'876.10 TTC.
- Deuxièmement, une fuite d'eau a dû être colmatée sur la conduite d'eau potable à la rue du Village. Le montant de la réparation effectuée par les entreprises Delessert et Lodovici devrait avoisiner les 5'000 francs .

Concernant le budget 2022 qui va être voté, un élément n'a pas été présenté à la commission des finances. Cela concerne les eaux usées. En 2021, nous sommes juste à la limite des 100'000 francs (hors taxes de raccordement), et donc à la limite de devoir **nous soumettre à la TVA** cette année déjà. Par contre, l'année prochaine, nous n'y échapperons pas. Les citoyens verront donc une augmentation supplémentaire de 7,7% de la taxe d'épuration qui s'inscrit déjà en hausse dans le budget qui vous est présenté. Mais cet élément ne change rien au budget puisque c'est de l'argent qui rentre et sort la même année.

Le 12 décembre 2021, les transports publics dans notre région changent de couleur : dans une démarche d'optimisation du réseau des transports régionaux, le canton a attribué à CarPostal les concessions des lignes du Jorat. Une augmentation des fréquences de 20 % pourra être observée. Afin d'harmoniser la numérotation des lignes et faciliter également la communication auprès des usagers, la nouvelle numérotation est la suivante : 360 (ex 75), 362 (ex 62), 365 (ex 65) et 366 (ex 383). La fréquence des bus a été augmentée et de ce fait, depuis l'arrêt Montpreveyres Village, il y a des bus en direction des Croisettes toutes les dix minutes entre 6h35 et 8h05 puis toutes les 15 minutes. Cela est dû en partie au fait que la ligne 360 (ex 75) dont le parcours a été modifié, s'ajoute à la ligne 362 (ex 62). De plus, les bus utilisés sont des bus articulés qui sont moins bruyants que les deux étages et les billets peuvent être payés auprès du chauffeur. De plus, une offre de courses nocturnes (en lieu et place des bus-pyjama), au départ de la gare de Lausanne (lignes 360-362-365) en direction de Moudon/Lucens (aller-retour) est également à l'horaire en fin de semaine, avec des départs à 1h35 et 3h35. Cela vaut peut-être la peine de laisser la voiture au garage.

A propos du projet de sécurisation des arrêts de bus Riau Graubon et Balances, la Municipalité a décidé de grouper ces deux projets dans une procédure de soumission aux marchés publics, dans un souci d'économies d'échelle. Les critères d'adjudication sont basés sur les recommandations du canton de Vaud : le prix comptera pour 45%, l'organisation pour l'exécution du marché 30%, la qualité technique de l'offre 20% et la formation des apprentis 5%. En fonction des délais de dépôt des offres, de l'analyse de la DGMR et de la détermination des subventions cantonales, il est possible que le Conseil général soit convoqué extraordinairement en avril-mai afin de pouvoir avancer dans la réalisation des travaux avant la mauvaise saison.

Le projet de gîte pour les pèlerins dans le bâtiment de la cure se concrétise avec une prochaine mise à l'enquête au mois de février. Dans le cadre de ce projet, un nouveau système de chauffage central aux pellets est à l'étude pour chauffer non seulement la cure, la salle du Tilleul, le gîte pour les pèlerins mais aussi l'église. Une présentation du projet sera faite lors du prochain Conseil général du 24 mars prochain.

#### **M. Claude Küng**

Au sujet de la collaboration avec la Ville de Pully pour la transformation de la STAP du Princiau et le réaménagement de son réseau de distribution, des solutions techniques ont été validées par toutes les parties (y compris DGE, ECA et Lausanne) et des accords entre les organes exécutifs ont été trouvés en février 2021. Des financements nécessaires ont également été octroyés par les organes législatifs. Le planning est le suivant :

- Mise à l'enquête, début 2022
- Début des travaux : après Pâques 2022
- Fin des travaux : 2024
- Mise en service : 2025

Le maître d'ouvrage sera la commune de Montpreveyres représentée par la Municipalité.

A propos de la Police, depuis quelques temps, le village subit des déprédations : le bâtiment du collège et le bâtiment des Vernettes ainsi que les arrêts de bus ont été souillés par des tags. La Municipalité est consciente et avisée de ces agissements. Ces actes sont régulièrement signalés à la gendarmerie.

Concernant les chargés de prévention, police de proximité, il y a eu des changements. Contacté, l'adjudant Chassot de la Gendarmerie d'Oron a proposé d'informer la population, au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2022, à propos des nouvelles directives en ce qui concerne la police de proximité ainsi que de la protection de la population.

Concernant l'éclairage public, la romande Énergie a supprimé la ligne électrique de la ferme des Balances jusqu'à la croisée de l'habitation Klein. La Municipalité a décidé d'introduire le solaire et d'installer le premier lampadaire à la croisée de la Croix-Neuve vers l'emplacement de l'abri de bus scolaire où la Romande Énergie a raccordé provisoirement le lampadaire existant, avec un délai à mi-décembre 2021 afin qu'ils puissent définitivement supprimer leur lampadaire. Le mardi 7 décembre, les deux employés communaux sont intervenus pour faire la creuse d'un trou de 1m3, pour incorporer un massif en béton d'environ 600kg afin que le mât puisse être fixé. Le lendemain, SolarAdvance, entreprise et fournisseur du lampadaire solaire, est intervenue pour la pose, l'installation et la mise en service du lampadaire.

#### **5. Préavis municipal n°13/2021 - Adoption de la modification partielle de l'article 8 du règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions (RGTAC). Enquête complémentaire demandée par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) en vue de l'approbation par le Département concerné du dossier complet de révision du plan d'affectation communal (PACom)**

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Nicolas Saugy lit le rapport de la commission de l'urbanisme. Celle-ci relève que suite à l'erreur concernant le degré de sensibilité au bruit commise par le bureau ABA Partenaires SA et signalée par la DGTL, la Municipalité a procédé à une modification du RGTAC. Elle l'a soumis à l'enquête publique complémentaire du 9 octobre au 7 novembre 2021 conformément aux dispositions de l'article 41 LATC.

La commission de l'urbanisme invite les Conseillers à valider cette demande de modification du degré de sensibilité de II à III pour les secteurs « Clos Devant » et « Aux Bossons ».

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote après la lecture des conclusions.

Résultats : **OUI : 21**                      **NON : 0**                      **Abstention : 0**

La Présidente ne vote pas. Le préavis est adopté à l'unanimité.

Mme Carol Gachet remercie les conseillers pour leur approbation ainsi que Mme Vitalia Torny pour son efficacité et émet le souhait que ce PGA après son envoi au canton soit finalement entériné entre mars et juin.

#### **6. Préavis municipal n°14/2021 – Demande de crédit d'investissement de CHF 116'000.— pour l'assainissement du périmètre du réseau d'égouts du secteur « Est » du village**

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Denis Pichonnat lit le rapport de la commission des finances. Celle-ci relève que les travaux proposés par la Municipalité concernant l'assainissement du réseau égouts dans le secteur EST du village, avant de passer au secteur Ouest, sont indispensables suite à l'acceptation en date du 3 septembre 2020 par le Conseil général des statuts de la nouvelle association EMB.

La commission des finances invite les Conseillers à valider cette demande de crédit d'investissement de CHF 116'000.-, avec une durée d'amortissement de 30 ans.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Denis Pichonnat fait remarquer qu'en tant que membre de la commission des finances, un sujet tel que celui-ci devrait être soumis également à une commission ad hoc. Il trouve qu'on offre presque un chèque en blanc. A propos des devis, sur l'offre 2, il y a un chiffre. Mais est-ce que toutes les taxes sont comprises ? L'offre 3 montre que les collecteurs sont démolis mais pas reconstruits.

M. Claude Küng répond que le choix a été fait entre deux entreprises qui ont fait trois offres. Un collecteur va être supprimé mais il sera remplacé par une conduite et il y a d'autres collecteurs et chambres qui vont être mis en place. En effet, deux chambres doivent être faites pour séparer les eaux usées et les eaux claires. Il conçoit qu'une commission ad hoc aurait pu être convoquée. Il a en sa possession un classeur avec des images faites avec les caméras qui montrent que ce sont essentiellement des conduites en béton qui sont cassées contrairement aux conduites en PVC qui elles sont déformées mais encore acceptables.

M. Denis Pichonnat : la commission des finances aurait aimé voir ces documents lors de la présentation du préavis afin de mieux comprendre les offres. M. Küng comprend la demande. Il regrette de n'avoir pas pu être présent ce soir-là.

M. Michel Jacquier demande des précisions sur les travaux qui touchent les conduites en béton.

M. Claude Küng répond que la conduite béton sera changée de la place de jeux jusque chez Schwarz et qu'il y aura un bout aussi peut-être au Chemin du Rogin.

M. Mauro Re a compris, en entendant le rapport de la commission des finances et aussi sur la base des informations transmises précédemment, que ces travaux sont nécessaires. Maintenant, la documentation reçue ne donne pas la clarté voulue sur la faisabilité de l'intégralité des travaux. Il demande si avec les devis qui seront adjugés, la Municipalité peut assurer que tous les travaux seront faits tels qu'ils sont prévus et qu'elle ne viendra pas avec une demande complémentaire car ce sont des montants assez conséquents.

M. Nicolas Saugy demande si ces travaux impliquent des participations de la part des propriétaires riverains dont les parcelles seraient concernées par ces raccordements ou si tout est aux frais de la commune.

M. Claude Küng répond que les travaux concernent uniquement les conduites de la commune et les chambres de la commune. La conduite qui part de l'habitation privée à la chambre n'est pas prise en compte. Si des travaux doivent être effectués sur cette conduite, ils seront à la charge des propriétaires.

M. Nicolas Saugy demande si les propriétaires pourraient être prévenus suffisamment tôt de la mise en route de ces travaux pour pouvoir eux-mêmes effectuer des travaux ou des curetages sur leur conduite s'ils le veulent.

M. Claude Küng répond qu'un courrier sera adressé aux propriétaires.

La présidente clôt la discussion et passe au vote après la lecture des conclusions.

**Résultats : OUI : 21                      NON : 0              Abstention : 0**

*La Présidente ne vote pas.*

Le préavis est adopté à l'unanimité.

## 7. Préavis municipal n°15/2021 – Adoption du nouveau règlement général de police

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Christophe Staub lit le rapport de la commission ad hoc. Celle-ci relève que la Municipalité a la compétence d'établir des règlements et que le présent règlement est basé sur le modèle cantonal. Il est applicable pour toutes les communes du canton. Certains articles peuvent donc être en décalage avec la réalité actuelle de Montpreveyres.

La commission ad hoc recommande aux conseillers d'adopter le nouveau règlement général de police présenté dans le préavis municipal n°15/2021.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Nicolas Saugy se demande ce que veut dire médiate et immédiate à l'article 11bis, 3 à la page 4. (*médiat,e = qui passe par un intermédiaire. Ndlr*)

M. Denis Pichonnat demande si les paysans n'ont plus le droit de puriner selon l'article 11,3.

Cet article indique que l'interdiction concerne le domaine public et ses abords.

Mme Maria Spoerry demande ce que veut dire la demande d'assistance à l'article 11 a.

M. Mathieu Villet répond en donnant un exemple un peu caricatural : Si quelqu'un vole quelque chose au petit magasin, puis part en courant et que le policier n'arrive pas forcément à l'attraper, le policier peut demander de l'aide à quelqu'un et on est obligé de l'aider.

Art. 12,2 : M. Denis Pichonnat demande si les dénonciations sont suivies d'amendes ou de rien du tout.

La Présidente répond que la Municipalité veillera au bien-fondé à chaque dénonciation. Cet article ne doit pas être une incitation à la dénonciation.

M. Philippe Thévoz répond que la Municipalité jugera s'il faut intervenir ou pas.

M. Nicolas Saugy demande si ce règlement est bien une base de règlement cantonal qui s'applique à toutes les communes. C'est donc un canevas général que l'on doit accepter pour la forme et pour lequel on pourrait amener quelques retouches.

La Présidente répond que c'est le cas.

M. Michel Jacquier demande comment l'application des amendes et des contraventions va se passer au niveau de la commune.

Mme Vitalia Torny répond : quand des infractions seront constatées par la Municipalité dans des rapports de dénonciation, la Municipalité établira des ordonnances pénales, auxquelles il sera possible de faire opposition dans les 10 jours.

M. Mauro Re comprend qu'il s'agit d'un règlement de Police qui émane d'une volonté de clarification par rapport aux documents préexistants. Il n'y a pas d'obligation à l'accepter dans la forme. On s'est inspiré du document cantonal mais il n'y a pas d'obligation de le ratifier de cette manière. Des modifications pourraient être faites, même très conséquentes sans toutefois que cela contrevienne aux autres textes de lois en vigueur.

M. Denis Pichonnat demande si M. Despond, employé communal, est le seul à pouvoir mettre les amendes.

M. Claude Küng répond que c'est le seul qui est habilité et qui a fait les cours pour pouvoir donner des amendes. Le syndic ou un municipal ne le peuvent pas.

Mme Maria Spoerry demande quelles sont les grosses modifications qui ont été faites par rapport au règlement.

M. Claude Küng relit partiellement la page 1 du préavis et plus particulièrement le paragraphe qui explicite la loi sur les amendes d'ordre communales du 29 septembre 2015 qui vise à introduire une procédure d'amende d'ordre pour les contraventions relevant du droit communal. « (...) *Les procédures liées aux dispositions de sécurité et d'usage du domaine public en général, aux autorisations en général ou à la protection de la sphère privée ont changé progressivement et ont constamment évolué durant ces quinze dernières années.* »

M. Philippe Thévoz répond qu'une réglementation a été introduite au niveau du canton et le règlement de Police de la commune n'était pas adapté. C'est une adaptation du règlement de police de la commune à cette nouvelle réglementation de 2015 qui a été établie après le règlement de Police de la commune qui lui est de 2005. Concernant la protection de la sphère privée, la réglementation sur les drônes, par exemple, a été ajoutée à ce règlement de police.

M. Michel Jacquier se souvient que selon le règlement de la déchetterie il y a d'autres montants que ceux indiqués à l'article 11 concernant l'usage d'autres sacs que les sacs taxés.

M. Claude Küng confirme que le montant de l'amende de CHF 170.-- est correct et correspond au règlement de la déchetterie.

La parole n'est plus demandée.

La présidente clôt la discussion et passe au vote après la lecture des conclusions.

*Résultats : OUI : 18 NON : 0 Abstentions : 3*

*La Présidente ne vote pas.*

Le préavis est accepté avec 18 voix.

## **8. Préavis municipal n°16/2021 – Budget 2022**

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Denis Pichonnat lit le rapport de la commission des finances. Celle-ci relève que suite à un examen détaillé de ce projet de budget positif pour l'année 2022, la commission des finances ne souhaite apporter aucun amendement.

La commission des finances invite les Conseillers à valider le budget 2022 tel que proposé par la Municipalité, et présentant un bénéfice prévisionnel de CHF 766.--

La Présidente ouvre la discussion.

M. Mathieu Villet explicite le point 110.318.50 Plan énergie et climat communal (PECC) : Les charges de CHF 6000.-- sont compensées à 50% par le 110.451.6 : Subvention cantonale de CHF 3000.--

Le PECC (plan énergie et climat communal) est présenté ce soir en réponse à la résolution du conseil général du 3 septembre 2020 invitant la Municipalité à développer fortement sa politique de développement durable sur le plan environnemental, social et économique, le cas échéant à l'aide de professionnels. La Municipalité est consciente des enjeux et du fait qu'il est possible d'agir localement pour le bien de l'environnement mais aussi pour le bien des habitants du village. Un dicastère transversal a été créé pour entrer dans cette démarche. C'est une initiative de l'État de Vaud qui s'adresse aux petites et moyennes communes pour la mise en place d'une politique de développement durable adaptée à un village et demandant peu de moyens directs. Il est orienté sur la réalisation de projets pratiques pour la commune.

M. Villet projette une vidéo dans laquelle Mme Christelle Luisier, Conseillère d'État présente le projet.

Des fiches actions sont à disposition des communes pour les aider. Des projets tels que la renaturalisation des cours d'eau ou bien tout ce qui concerne les dangers naturels pourraient être repris par la commune. Des subventions de 50% pour une aide professionnelle sont données par le canton car c'est quelque chose qui ne peut se faire sans professionnels du domaine de l'ingénierie de l'environnement ou de la durabilité. La première phase qui va arriver en début 2022, c'est la sélection d'un bureau en ingénierie de l'environnement et le choix de projets à concrétiser au niveau communal sur la durée de la législature en cours.

La parole n'est plus demandée.

La présidente clôt la discussion et passe au vote après la lecture des conclusions.

*Résultats : OUI : 20 NON : 0 Abstention : 1*

*La Présidente ne vote pas.*

Le préavis est accepté avec 20 voix.

## **9. Préavis municipal n°17/2021 – Fixation du plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026**

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Denis Pichonnat lit le rapport de la commission des finances. Celle-ci relève que la fixation d'un plafond d'endettement communal à hauteur de CHF 6.6 mios.-- paraît raisonnable et tient pleinement compte des objectifs présentés par notre nouvelle Municipalité.

La commission rappelle que ce plafond d'endettement est une limite maximale d'emprunts possibles et que chaque objet prévoyant un investissement devra encore être soumis à notre Conseil pour validation.

La commission des finances invite les Conseillers à valider le plafond d'endettement et de cautionnement 2021-2026 tel que proposé par la Municipalité.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote après la lecture des conclusions.

Résultats : **OUI : 18**                      **NON : 0**                      **Abstentions : 3**

*La Présidente ne vote pas.*

Le préavis est accepté avec 18 voix.

#### **10. Élections complémentaires : vice-présidence et commission des finances**

La Présidente présente le poste de vice-président. Il s'agit de remplacer la Présidente si elle est dans l'incapacité de venir ainsi que de prendre la parole une fois par année pour réélire la personne qui prendra la présidence et parfois accompagner le bureau lors des élections quand le bureau a besoin de renfort.

La Présidente demande s'il y a des propositions. Personne ne se propose. Le poste de vice-présidence sera remis à l'ordre du jour lors du prochain Conseil général du 24 mars 2022.

Concernant la commission des finances, la Présidente demande si une personne est intéressée par le poste. M. Cédric Koller se propose. Il est élu tacitement par acclamation.

#### **11. Nomination d'un-e secrétaire suppléant-e**

La Présidente indique que c'est une recommandation de la préfecture. La Présidente soumet la proposition de M. Frédéric Berner, absent ce soir mais préalablement consulté. Il serait d'accord de prendre cette place. M. Frédéric Berner est élu tacitement par acclamation.

#### **12. Divers et propositions individuelles**

La Présidente informe les Conseillers des dates des quatre assemblées ordinaires de l'année 2022 :

24 mars 2022 - 16 juin 2022 - 13 octobre 2022 - 8 décembre 2022

M. Mauro Re s'adresse à M. Mathieu Villet concernant le PECC. Celui-ci a parlé de fiches mis à disposition sur des thèmes différents. M. Mauro Re se demande si la population y a accès et si elle peut être sollicitée par rapport aux interventions ou si c'est quelque chose qui est déterminé par la Municipalité.

M. Mathieu Villet répond que ces fiches d'actions sont nombreuses. Une présentation plus approfondie aura lieu le 24 mars prochain. Il y a trois types de fiches actions : les fiches d'actions transversales favorisant la participation et l'engagement de la population par exemple, les fiches d'actions Énergie et Mobilité ainsi que les fiches d'actions Adaptation aux changements climatiques. Toutes ces fiches se trouvent sur le site de l'État de Vaud. <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plan-energie-et-climat-communal-pecc/catalogue-de-fiches-dactions/>

La Municipalité estime très importante la participation de la population. La Municipalité va cependant présélectionner des fiches parmi des thèmes connus et parce qu'elle est débutante là-dedans.

M. Nicolas Saugy a appris qu'il y a à l'École Hôtelière une piscine semi-olympique. Elle aurait dû être ouverte au public en août dernier mais son ouverture a été reportée à l'année prochaine à cause de problèmes d'étanchéité. Des salles de sport seront également ouvertes au public. M. Nicolas Saugy trouve que ce serait une bonne idée d'en informer la commune pour éviter un doublon dans les infrastructures !

De plus, après réflexion, M Saugy fait part de son malaise face au règlement de police qui lui semble confus et qu'il serait bien emprunté d'expliquer à ses propres enfants. Cela le laisse perplexe.

Pour donner suite à des questions émises lors des précédentes assemblées, quelques réponses de la part de la Municipalité :

A la question posée par M. François Villars sur la sécurité informatique de la commune, M. Villet répond ceci : Une séance a été faite avec le responsable informatique ainsi qu'avec M. François Villars. Ce qu'il faut savoir, c'est que la commune de Montpreveyres est cliente de la commune de Servion qui a un serveur. Ce serveur est géré par une entreprise spécialisée dans la sécurité informatique. Tout un système et un mécanisme de sécurité très poussé y sont présents. M. François Villars, lui-même spécialiste dans la sécurité informatique, a été surpris en bien de la sophistication du système, ce qui l'a rassuré ainsi que la Municipalité. S'en suivra une labellisation prévue par le canton qui garantira que les données communales soient bien protégées. M. Thévoz reprendra la suite de ce dossier dans son dicastère « Administration générale ».

M. Philippe Thévoz indique qu'à la suite de l'annonce de la volonté politique du Conseil d'État de développer le réseau des pistes cyclables dans le canton, la Municipalité a interpellé une nouvelle fois la DGMR concernant le tronçon de la plaine de Sainte-Catherine. Voici sa réponse :

- le déploiement de la stratégie cantonale cyclable 203x présentée récemment en conférence de presse est subordonné à l'approbation par le Grand Conseil et à l'octroi d'un crédit ;
- cas échéant, la priorité des études et des projets sera mise sur les axes cyclables structurants ;
- à sa connaissance, le tronçon Ste-Catherine-Montpreveyres n'en fait pas partie. C'est un axe d'opportunité à traiter spécifiquement en fonction des nécessités d'entretien ;
- la stratégie cyclable actuelle n'intègre pas ce tronçon.

Dans ces conditions, la DGMR ne peut pas dire actuellement si un projet de piste cyclable sera réalisé sur ce tronçon ni dans quelle temporalité. Les choses se préciseront petit à petit si le Grand Conseil est favorable au projet du Conseil d'État.

La réponse du voyer ne laisse guère d'espoir de voir prochainement une piste cyclable sur la plaine de Ste-Catherine. La seule possibilité serait que le canton décide, lors d'une réfection de ce tronçon, de renoncer à une voie de circulation pour la réserver aux seuls cyclistes.

La Municipalité ne va pas abandonner et va insister chaque fois qu'elle en aura l'occasion, notamment par le biais de la commission des transports de Lausanne Région.

Pour terminer, comme il est de coutume en fin d'année, M. Philippe Thévoz remercie les membres du conseil pour leur engagement en faveur de notre communauté. Il remercie plus particulièrement la Présidente et la secrétaire du conseil qui relèvent le défi de conduire et de faire les procès-verbaux des débats et décisions. Cela mérite bien quelques fleurs.

La Municipalité souhaite également saluer le travail au quotidien des employés communaux sans qui le village ne tournerait simplement pas. Ils ont prévu une petite attention pour chacun d'eux, un petit panier garni de produits régionaux pour leur donner la force de les supporter pendant encore 4 ans et demi. L'assemblée est invitée à applaudir chaleureusement Vitalia Torny, la secrétaire municipale, la gardienne du temple, Christophe Péclard, le très estimé boursier, Frédéric Despond et Jérémie Aubert, les précieux employés de voirie.

La Présidente remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h17.

Un verre de l'amitié est servi à la fin de la séance à l'extérieur en raison des mesures sanitaires.

Martine Borgeaud  
Présidente



M. Villars  
Marion Villars  
Secrétaire

